



Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du mardi 05 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt-neuf août 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Bertrand ALEXANDRE, Nathalie CALMELS, Eve PUJADE.

Absents excusés : Vanessa VIALETES.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	10	0	10

ORDRE DU JOUR :

1. Association : Vote de subvention à l'association « Santa Crew »
2. Budget : Analyse Financière présentée par l'ADM81
3. Voirie : Travaux fibre
4. Voirie : travaux route de Larroque
5. Patrimoine : devis AGEX – relevé topographique
6. Budget : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
7. Gestion courante : gestion de la location de la salle d'activités
8. Église : point avancé marché public
9. Patrimoine : Recensement des chemins ruraux
10. PLU : Compte rendu de l'avancement du PLU
11. Questions diverses

2023-08-059

7.5.2

Association : Vote de subvention.

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'une nouvelle association a été créée, il s'agit du comité des fêtes « Santa Crew »

L'association doit faire parvenir par mail les documents afférents à cette création ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

Monsieur le Maire propose de leur donner une subvention afin de les aider dans l'organisation de futures animations.

Un tour de table est fait et la somme de 500€ est proposée en vote de subvention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés décide :

✓ **VALIDE** la subvention de 500 €

N°2023-08-060

7.1.1

Budget : Analyse Financière présentée par l'ADM81

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal en date du 7 février 2023 il avait été décidé de demander une étude financière à l'Association des Maires et Élus du Tarn. Cette étude a été réalisée, Mme Laurence PAYRASTRE est invitée ce soir, à nous la présenter.

L'analyse a été faite sur une durée de projection de 5 ans afin de permettre aux conseillers municipaux de prendre les meilleures décisions en investissement jusqu'à la fin du mandat

Mme PAYRASTRE présente la section fonctionnement qui reprend les charges générale et courantes et les charges de personnel puis la section investissement, l'étude a été faite en prenant compte du projet de construction d'un logement communal et d'un logement professionnel ainsi que la construction d'une salle multi-activités.

Les finances de notre commune sont saines, cependant il faudra être vigilants lors de la clôture du budget annexe déficitaire, ce qui impactera le budget principal.

N°2023-08-061

8.3.1

Voirie : Travaux fibre

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal les problèmes rencontrés par la mairie et l'école au moment d'installer la fibre. Solutions30 sous-traitant d'Orange a expliqué qu'il fallait faire une tranchée et poser des fourreaux pour pouvoir faire les raccordements de la fibre à la mairie et faire de même pour l'école.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **DEMANDER** un devis à l'entreprise COLAS
- ✓ **NOTER** ce point au prochain Conseil Municipal.

N°2023-08-062

8.3.1

Voirie : travaux route de Larroque

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal en date du 26 juin 2023, il a été décidé de placer la route de Larroque en agglomération afin de pouvoir mettre en place le ralentisseur.

Le ralentisseur et les panneaux ont été reçu, mais il nous manque les panneaux d'entrée de village « LARROQUE cne de Ste Croix ». Ces panneaux seront placés au niveau des premières maisons en venant de la Départementale et en venant du bourg du village.

Monsieur le Maire indique qu'il faut prévoir des bordures de part et d'autre du ralentisseur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **COMMANDER** 2 panneaux entrée de village « LARROQUE en dessous Cne de Ste Croix ».
- ✓ **DEMANDER** un devis à l'entreprise COLAS pour des bordure de part et d'autre du ralentisseur

N°2023-08-062-B

8.3.1

Voirie : travaux route de Larroque (parcelle derrière l'école)

Monsieur le Maire expose que le SDET a déposé la demande de Permis de construire pour les ombrières qui doivent être installées sur la parcelle AH 319.

Le terrassement reste a la charge de la commune, il a été demandé un devis à l'entreprise « Les Genets » qui s'élève à la somme de 5 520 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** le devis présenté de l'entreprise « Les Genets »

N°2023-08-063

8.3.1

Patrimoine : devis AGEX – relevé topographique

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander un relevé topographique pour les parcelles AH 147 ; 319 et 320 ainsi que la parcelle AC 220 et AC 273 afin de permettre d'avancer sur les différents projets du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AGEX

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** le devis présenté de AGEX et demande le bornage de la parcelle AC 220.

N°2023-08-064

7.1.1

Budget : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Sainte-Croix son budget principal et son budget annexe.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire propose d'approuver le passage de la commune de Sainte-Croix à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Sainte-Croix
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point d'Actualités :

Gestion de la location de la salle d'activités : Flavie PIRON annonce que vous des raisons personnelles, elle ne pourra pas s'occuper de la location d'activités jusqu'en décembre 2023. Elle souhaite qu'un(e) conseiller(e) prenne le relais jusqu'à la fin de l'année.

Christine ROIG et Didier BOURG se proposent de prendre le relais pendant le temps nécessaire. Flavie PIRON informe qu'elle va envoyer un mail aux associations, en proposant de tenir la réunion avec celles-ci en janvier.

Festival Art'Passion : La présidente de l'association « Expressions ste Cruciennes » a organisé une réunion le jeudi 31 août. Lors de cette réunion et au vu de l'inflation des dépenses, le bureau a pris la décision de ne pas reconduire le festival.

Journée du Patrimoine : Les journées du patrimoine se déroulent les 16 et 17 septembre. A cette occasion il est organisé le samedi 16 septembre une cérémonie pour la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine. Monsieur le Maire informe que M. le Préfet sera présent et qu'il prendra le temps de visiter le village.

Un apéritif sera offert en suivant la cérémonie de signature.

Christine ROIG s'occupe de tout acheter et préparer. Stéphanie LAURENT doit faire une relance des invitations par mail.

EGLISE : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le marché public est en publication depuis le 4 août et reste en publication jusqu'au 8 septembre. Pour le moment il y a eu 21 retraits de dossiers et 4 visites obligatoires pour répondre à l'appel d'offre qui a eu lieu le lundi 28 août en présence de Mme DE PRA du bureau d'étude ACCA.

ECOLE : Eve PUJADE fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien passée, cette année nous avons 118 élèves répartis sur les 3 écoles, L'école de Sainte-Croix accueille 6 moyennes section car l'école de Bernac est au maximum de sa capacité en accueillant 31 élèves.

QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaine réunion du Conseil Municipal au mardi 3 octobre 2023.
- Christine ROIG demande de faire un devis pour la plantation d'arbre sur la halle pour amener un peu d'ombre pour l'été.
- Il faut faire la demande de devis afin de faire couper et enlever les souches des 4 arbres qui se trouvent au parking de la mairie, ainsi que pour en replanter 4 nouveaux.
- Frederic ORGUEIL demande de faire un devis pour 2 ou 3 poubelles cendriers pour mettre sur la place de la Halle

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La secrétaire de séance,

Nathalie CALMELS



Le Maire,

Jean-Marc BALARAN

